

Prud'homme, Sask.
ce 24 mai, 1947.

Monsieur Raymond Denis,
3476, rue Marcell, N.D.G.,
Montréal, Qué.

Cher monsieur Denis,

Je vous remercie de votre lettre du 19 mai et la présente doit donner suite à celle-ci aussi bien qu'à la précédente, du 1er mai. Car tout ce que j'ai pu faire dernièrement c'est de vous envoyer des copies de lettres pour vous mettre au courant.

Votre conversation avec M. Morin est bien intéressante. S'il pouvait être moins craintif et vraiment prendre en mains nos intérêts au bureau des gouverneurs ! Lors de la dernière réunion (le 8 mai, si je ne me trompe) M. Bowlen s'attendait à ce que MM. Morin et Pouliot, ou l'un des deux au moins lui parle de notre affaire. Il n'en a rien été et il n'a pas voulu ~~ce~~ amorcer la chose lui-même. Il s'attend à ce que nos gouverneurs prennent l'initiative et cherchent à nous gagner des sympathies parmi les gouverneurs anglophones par ailleurs bien disposés. Il semble s'étonner qu'ils ne le fassent pas.

M. Bowlen est d'un avis contraire à celui de M. Morin au sujet de la demande de trois permis. Il dit qu'avec les Anglais, il ne faut pas avoir peur d'oser mais au contraire demander plus qu'on serait prêt à accepter. Autrement, dit-il, on risque d'avoir moins.

Par ailleurs, comme vous avez pu le constater par le mémoire de la Saskatchewan, nous tendons la perche aux gouverneurs en matière de compromis puisque nous affirmons bien clairement que nous serions satisfaits en obtenant un seul permis pour le

moment en Sask. Mais nous devons mettre tout en oeuvre pour obtenir un permis dès maintenant pour chacune des deux provinces. -

Je reconnais la valeur des objectives de M. Morin au sujet du permis d'Edmonton: le fait que RC a refusé un permis au gouvernement provincial ou de commercialiser CKUA. Mais votre argumentation avec M. Morin y répond péremptoirement; il s'agit d'un poste français, alors qu'il n'y en a pas, qui ne ferait aucun tort aux postes anglais et qui, par surcroît, permettrait plus facilement à RC de refuser un permis pour un autre poste anglais. Cet argument vaut pour Prince-Albert.

Je me demande si, en demandant le permis du nord pour Duck-Lake, cela aiderait. J'ai beaucoup réfléchi, et nous avons déjà discuté cela avec l'Exécutif de RPA. Il y a des inconvénients. Il y a aussi des avantages incontestables. Et si cela assurait l'obtention du permis, m'est avis que cela déciderait la chose. J'aimerais bien que vous en touchiez un mot à M. Morin.

Il faut absolument éviter que le bureau des gouverneurs recommande le permis de Gravelbourg. C'est le poste qui, dans les circonstances actuelles, semble le moins viable. Je suis persuadé qu'il pourrait marcher d'une manière satisfaisante selon un système d'exploitation qui lui serait tout particulier. Mais les gens du sud ne sont pas prêts. Mgr Lemieux m'a parlé et écrit à ce sujet. Il m'en a encore parlé aux funérailles de Mgr Monahan. Comme, en définitive, ce sont les gens du sud qui en auraient la responsabilité, et qu'ils craignent tant, ce serait imprudent à tout le moins de commencer par là. Pourriez-vous faire valoir ces raisons auprès de M. Morin?

Je crois, en effet, qu'il vaut mieux étant donnée votre bonne conversation avec M. Morin, que vous ne demandiez pas actuellement à Mgr Charbonneau d'intervenir. Si l'on croit que je puisse être de quelque utilité à cet égard, je crois bien que je pourrais voir Mgr Charbonneau au Congrès Marial d'Ottawa, ou au Congrès Jociste de Montréal. Ce serait après la présentation des mémoires. Mais habituellement le bureau des gouverneurs ne prend pas une décision sitôt après comme nous avons pu

le constater dans le cas de Saint-Boniface.

Je suis le premier à regretter, et à regretter énormément que tout a été changé de telle sorte que le Dr Demay ne puisse pas faire partie de la délégation de la Saskatchewan. Car j'ai bien confiance en lui. Quand le Comité Permanent m'a averti que la présentation devrait avoir lieu le 20 mai ou être remise à juillet et que j'ai constaté mon impossibilité d'y être, j'ai téléphoné au Dr Demay pour l'en aviser et lui demander d'être prêt à diriger la délégation de la Sask. C'était encore conditionnel et c'est bien ce que je lui ai dit. Mais j'étais moi-même persuadé que c'était définitif. Et au fait, sans d'intervention de M. Bowlen, que le Dr Beauchemin, avait pressé, la réunion aurait eu lieu le 20 et 21 mai. Et le Dr Demay devait s'arranger à l'avance pour obtenir son congé. Je reste convaincu que ce changement, à cause de moi, n'était pas nécessaire et que le Dr Demay se serait mieux présenté que moi. Il a plus l'habitude des gens de langue anglaise, il est intelligent et il a à cœur la réussite de nos projets.

J'ai télégraphié hier au Dr Demay pour lui demander de voir, au passage à Ottawa, l'avocat Jacques Bonneau, auquel nous avons confié les démarches d'incorporation. M. Bonneau venait justement de m'écrire pour me demander où nous en étions. Je suis persuadé que nous devons être prêts à nous incorporer pour éviter tout retard dans l'octroi des permis. Car le Ministère des Transports n'accorde permis qu'à une Société incorporée. Cela a causé des retards considérables pour Radio Saint-Boniface et a failli tout perdre.

Pourriez-vous me renvoyer les mémoires afin que nous puissions les compléter avec les autres?

Veuillez croire à mes sentiments les meilleurs
en N.-S.

MB/MM